

MACOMPTA.FR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 500 000 Euros

Siège Social : 4 rue Louis Tardy

17140 Lagord

RCS : 499 890 424

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Open Conseil.

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable au Capital de 1 176 500 € inscrite au tableau de l'Ordre et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.
RCS Paris 409 842 598 - APE 6920 Z

Siège social.
9 rue Lasson
75012 Paris

Agence Paris-Est.
10-14 avenue Roger Salengro
94500 Champigny-sur-Marne

Agence Paris La Défense.
130 rue Gerhard
92800 Puteaux

Agence Paris Ouest.
41 bis rue Gambetta - BP 12
78250 Meulan-En-Yvelines

email : info@openconseil.com • www.openconseil.com • Téléphone : 01 58 53 57 57

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Macompta.fr relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sans remettre en cause notre opinion sur les comptes, nous attirons l'attention du lecteur sur le paragraphe « Faits et autres informations significatives » de l'annexe comptable mentionnant d'une part des informations sur les changements juridiques de la structure et d'autre part rappelant le litige existant à la clôture avec l'administration fiscale pour l'IP Box.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

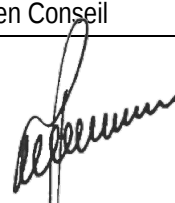
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 octobre 2024.

Open Conseil

Patrice RIOULT

**ÉTATS FINANCIERS AU
30/06/2024**

macompta
4 Rue Louis
17140 Lagord

Téléphone : 0549588630

Bilan

Bilan

ACTIF				
	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorp. : Fonds commercial				
Immobilisations incorp. : Autres	1 289 965	583 083	706 882	555 385
Immobilisations corporelles	1 579 031	109 450	1 469 581	51 267
Immobilisations financières	38 091		38 091	37 922
Total I : Actif immobilisé	2 907 087	692 532	2 214 555	644 574
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stocks - Marchandises				
Av. et Ac. versés sur commandes	46 968		46 968	10 921
Créances : Clients et comptes rattachés	14 503		14 503	18 602
Créances : Autres	392 210		392 210	394 119
Valeurs mobilières de placement				900 000
Disponibilités	679 029		679 029	725 064
Charges constatées d'avance	54 049		54 049	14 592
Total II : Actif circulant	1 186 760		1 186 760	2 063 297
Total général (I + II)	4 093 847	692 532	3 401 314	2 707 871

Bilan

PASSIF		
	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)
	Net	Net
Capital social ou individuel	1 500 000	320 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	32 000	32 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15 182	929 416
Résultat de l'exercice	701 288	515 766
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	2 248 470	1 797 182
Total II : Provisions pour risques et charges	158 030	158 030
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 043	
Fournisseurs et comptes rattachés	95 724	41 640
Dettes fiscales et sociales	374 657	281 099
Comptes courants d'associés	392	234
Autres dettes	2 380	7 421
Produits constatés d'avance	515 619	422 267
Total III : Dettes	994 815	752 659
Total général (I + II + III)	3 401 314	2 707 871

Compte de résultat

Compte de Résultat

RÉSULTAT COMPTABLE	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)
Ventes de marchandises		
Production vendue - Biens		
Production vendue - Services	3 161 817	2 483 633
Production stockée		
Production immobilisée	295 682	256 647
Subventions d'exploitation reçues	36 020	28 720
Autres produits	370	60
Total I : Produits d'exploitation	3 493 889	2 769 059
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matière première et approvisionnement)		
Autres charges externes	658 343	420 392
Impôts, taxes et versements assimilés	34 370	17 854
Rémunérations du personnel	1 333 172	1 001 146
Charges sociales	435 519	336 635
Dotations aux amortissements	180 701	126 732
Dotations aux provisions		
Autres charges	174	54
Total II : Charges d'exploitation	2 642 279	1 902 814
Résultat d'exploitation (I - II)	851 610	866 246
Total III : Produits financiers	20 031	12 335
Total IV : Produits exceptionnels	48	77
Total V : Charges financières		
Total VI : Charges exceptionnelles		29 707
Total VII : Impôts sur les bénéfices	170 402	333 184
Bénéfices ou pertes (Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII))	701 288	515 766

Annexe Comptable

Annexe Comptable

Identification

Identification	
Dénomination / Raison sociale : macompta.fr	
Adresse : 4 Rue Louis	
Code postal : 17140	Ville : Lagord
Secteur d'activité : Editeur de logiciels en mode SAAS	

Il est fait application du règlement ANC n° 2014 - 03

Méthodes comptables appliquées

Tableau des méthodes comptables appliquées		
Postes		Méthode d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	Incorporelles / Corporelles	Frais d'acquisition : Non applicable
	Financières	Frais d'acquisition : Non applicable
Amortissements des immobilisations corporelles		Amortissement linéaire Amortissement dégressif fiscal
Évaluation des stocks		Non applicable
Contrats à long terme et travaux en cours		Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement
Engagements de retraite et indemnités assimilées		Information en annexe

Annexe Comptable

Durée des amortissements

Nature de l'immobilisation	Durée en années	Mode d'amortissement
A. Construction		
Maisons d'habitations ordinaires	50 à 100	Linéaire
Maisons ouvrières	25 à 33,33	Linéaire
Bâtiments commerciaux	15 à 50	Linéaire
Bâtiments industriels (non compris la valeur du sol)	20	Linéaire
B. Matériel et outillage		
Matériel	6,66 à 10	Linéaire
Outillage	5 à 10	Linéaire
Matériel de bureau	5 à 10	Linéaire
C. Autres immobilisations		
Matériel de transport automobile	4 à 5	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Agencements, installation	10 à 20	Linéaire
constructions - composant gros oeuvre	50 ans	Linéaire
constructions - composant menuiseries extérieures	25 ans	Linéaire
constructions - composant chauffage climatisation	15 ans	Linéaire
constructions - composant étanchéité	15 ans	Linéaire
constructions - composant ravalement	15 ans	Linéaire
constructions - composant électricité plomberie	25 ans	Linéaire

Annexe Comptable

Mouvements des immobilisations

Immobilisations : rapprochements entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	990283	299682		1289965
Total immobilisations incorporelles (I)	990283	299682		1289965
Terrains		427625		427625
Constructions		957453		957453
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	48343	9622		57965
Matériel de transport	23872			23872
Autres immobilisations corporelles	70818	56132	14834	112116
Total immobilisations corporelles (II)	143033	1450832	14834	1579031
Immobilisations financières (III)	37922	169		38091
Total général (I + II + III)	1171238	1750683	14834	2907087

Mouvements des amortissements

Amortissements : rapprochements par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Amortissements	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	434898	148185		583083
Total immobilisations incorporelles (I)	434898	148185		583083
Terrains				
Constructions		7867		7867
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	15610	5983		21593
Matériel de transport	23872			23872
Autres immobilisations corporelles	52284	18667	14833	56118
Total immobilisations corporelles (II)	91766	32517	14833	109450
Total général (I + II)	526664	180702	14833	692533

Annexe Comptable

Mouvement des provisions

Provisions : variations pour chaque catégorie de provisions des montants cumulés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice				
Provisions	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	158030			158030

Annexe Comptable

État des échéances des créances et dettes

État des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice				
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé	21091	21091		
Créances de l'actif circulant	405997	405997		
Charges constatées d'avance	54049	54049		
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	95724	95724		
Autres dettes	377429	377429		
Produits constatés d'avance	515619	515619		

Annexe Comptable

Faits et autres informations significatives

La société a déposé au cours de l'exercice 2021-2022 une réclamation à l'administration fiscale au titre des exercices 2023-2020 et 2020-2021. La réclamation portait sur l'application des dispositifs du Crédit d'impôt recherche et de l'IP Box et sur un montant d'IS de 336 954 €. Cette créance a été enregistrée à l'actif du bilan au 30/06/2022. La réclamation a été contestée en totalité par l'administration fiscale. La société a saisi le tribunal administratif du litige. Une provision pour charge d'impôt de 158 030 € relative à cette réclamation a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2022-2023. Dans l'attente de l'issue de la procédure, l'is est provisionné sur l'hypothèse d'une éligibilité au dispositif de l'IP Box, soit au taux de 10 %.

La société a fait l'objet d'une introduction sur Euronext Acces en Mars 2024. Les frais relatifs à l'introduction sont comptabilisés dans les charges de l'exercice clos au 30/06/2024 pour un montant de 64 397 € (Honoraires Listing sponsor, Euronext, avocat, communication).

La société a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 1 180 000 € par incorporation du compte de report à nouveau dans le capital.

La société a procédé à l'acquisition de son nouveau siège social en date du 27/03/2024 pour un montant de 1 385 078 € (terrain, bâtiment et agencements).

Engagements financiers

Tableau des engagements financiers	
Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	76958
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	

Annexe Comptable

État des charges à payer

Compte	Libellé	Montant
408	Fournisseurs	8131
428	Personnel	106693
438	Organismes sociaux	35742
448	État	3178

État des produits à recevoir

Compte	Libellé	Montant
418	Clients	
428	Personnel	
438	Organismes sociaux	
448	État	10894
468	Divers	

Annexe Comptable

État des charges constatées d'avance

Compte	Libellé	Montant	Commentaires
48600000	Charges constatées d'avance	54049	loyers, maintenances, assurances, documentation, publicité, cotisations, taxes foncières,

État des produits constatés d'avance

Compte	Libellé	Montant	Commentaires
48700000	Produits constatés d'avance	515619	Quote part des abonnements clients afférents à l'exercice 2024/2025